

FISCALITÉ



Pas de chien de garde pour le fisc

BELGA

Mis en ligne le 12/01/2010

Le Conseil d'Etat a mis en garde contre une atteinte à la séparation des pouvoirs dans la perspective de la création d'un "Comité F" chargé d'effectuer un contrôle parlementaire sur les services de lutte contre la fraude.

Le service public fédéral Finances ressortit à l'exécutif et non au parlement, au contraire par exemple de la police (pour laquelle il existe un comité P), dont l'organisation et la compétence ressortissent à la responsabilité constitutionnelle du parlement.

Le Conseil d'Etat rappelle aussi l'existence de procédures administratives et judiciaires pour aller en appel des décisions du fisc. Ces procédures n'existent pas concernant des décisions de police.

Le Conseil d'Etat se dit surtout préoccupé de voir le parlement créer à l'avenir d'autres comités permanents de contrôle de services publics. "Cela met en danger l'équilibre entre pouvoirs législatif et exécutif", relève la haute juridiction.




Crédit Auto Banque de La Poste
4,50 %, un taux qui mérite qu'on s'y arrête. Info & simulation sur www.bpo.be



4/4



5 RÉACTION(S)

 [RSS des commentaires](#)

Entrez votre réaction ici :

Large empty text area for user reactions.

Identifiez-vous pour poster votre commentaire :

Identifiant

Mot de passe

Retenir mon mot de passe

Ajouter mon commentaire

En postant un commentaire, je déclare accepter les **conditions générales d'utilisation**.

Pas encore de compte ?

 [Créer un compte Ma Libre](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Vos réactions sur "Pas de chien de garde pour le fisc".

Plus récents d'abord 

1 à 5 sur 5 Réactions

V.D.V. - Grivegnée
12.01.10 | 12h51

1 vote favorable
Vous avez voté pour ce commentaire

En Belgique, le prix du kilowattheure d'électricité est parmi les plus chers d'Europe... (En France parmi les moins chers).

En Belgique, les voitures, les carburants sont les "vaches à lait" de l'Etat.

En Belgique, une volonté politique impose des charges énormes sur le travail et sur ceux qui vivent de leur travail.

En Belgique, nous avons le système politique des "amis des amis à tous les étages". Une institution en Wallonie.

La distribution "entre amis", fils et filles de untel ou untel du parti untel, des (meilleures) places... Et aussi sur les listes électorales : "Je suis prêt à prendre la tête de liste, avec Jean-Claude à la troisième place et Willy à la dernière. C'est vrai que mon fils Frédéric (député régional) ne pourrait pas figurer sur la liste, mais il peut aller à l'Europe !".

Clans, baronnies locales, népotisme, cumulards...

Le fisc veut vous prendre aussi le maximum ?.

On ne peut pas tout avoir.

[Signaler un abus](#)

agi - Uccle
12.01.10 | 12h08

Voter pour ce commentaire

...l'existence de procédures administratives et judiciaires pour aller en appel des décisions du fisc..."

Oui si vous avez les reins solides!

N'oublions pas que le fisc a le droit exorbitant d'inverser le fardeau de la preuve, Je suis en procès avec le fisc depuis des années. Moi je tiens le coup mais beaucoup baissent les bras.

[Signaler un abus](#)

coch - Belgique
12.01.10 | 11h48

2 votes favorables
 Voter pour ce commentaire

Je me demande encore QUI dirige ce pays... Je remarque que depuis un certain temps, toute décision est prise non plus par le parlement, élu par la nation, ni même par le gouvernement, quoique non élu, mais par des magistrats, fonctionnaires de leur Etat... On est passé en dessous de la barre de la république bananière, et on constate avec ahurissement qu'on ne sait plus qui décide quoi, et que certaines personnes se sont auto-investies d'un pouvoir considérable et non contrôlé, tels que le Conseil d'Etat, la Cour Constitutionnelle, etc... Ca fait peur, vraiment !

[Signaler un abus](#)

alexdelà - France
12.01.10 | 11h21

3 votes favorables
 Voter pour ce commentaire

Ce qui confirme le vaste mouvement entrepris en Gabelgique pour laisser les mains complètement libres au fisc, et lui donner tout pouvoir. En parallèle, les moyens de défense du contribuables sont progressivement levés.

Il ne faut pas se tromper: le fisc est loin d'être impuissant contre la fraude, même à très haut niveau. Contrairement à la légende, il ne s'agit pas de "petits fonctionnaires" luttant contre des riches, mais de services doter de tous les moyens pour poursuivre la fraude. Ils préfèrent néanmoins poursuivre les "petits" que les "gros", et quand ils s'attaquent aux "gros", ils commettent de telles fautes qu'ils perdent lors du contrôle juridictionnel.

Les cours et tribunaux semblent encore être le dernier rempart pour se défendre du fisc, mais jusqu'à quand? La Gabelgique sera-t-elle la première dictature fiscale?

me), mais jusqu'à quand. Le subergique sera-t-elle la première secrétaire fédérale.

[Signaler un abus](#)

jhonny5678 - Belgique
12.01.10 | 10h59

2 votes favorables

[Voter pour ce commentaire](#)

Cet article est incompréhensible !!!!!

[Signaler un abus](#)